

2017_CT2_070

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LENFANT Gaëlle - MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SALOMON Monique donne pouvoir à MALLIÉ Richard – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_070-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 23 mars 2017

02_1_03

■ Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de territoire a adopté le 23 novembre 2016 l'État Spécial 2017 du Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_070-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Cette décision modificative n° 1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

La direction des bâtiments demande l'inscription de crédits supplémentaires afin de financer des dépenses nouvelles sur certaines opérations.

Ces dépenses supplémentaires sont entièrement compensées par les restitutions des crédits proposées par la direction.

EN DEPENSES :

<u>Aréna du Pays d'Aix</u> (4581-321-4581162476)	- 405 000 €
<u>Médiathèque de Pertuis</u> (4581-311-4581162430)	+ 150 000 €
<u>Piscine de Venelles</u> (4581-323-4581162432)	+ 200 000 €
<u>Bâtiments collecte Pertuis</u> (4581-20-4581162647)	+ 25 000 €
<u>Piscine de Fuveau</u> (4581-323-4581162428)	+ 30 000 €

EN RECETTES :

<u>Aréna du Pays d'Aix</u> (4582-321-4582162476)	- 405 000 €
<u>Médiathèque de Pertuis</u> (4582-311-4582162430)	+ 150 000 €
<u>Piscine de Venelles</u> (4582-323-4582162432)	+ 200 000 €
<u>Bâtiments collecte Pertuis</u> (4582-20-4582162647)	+ 25 000 €
<u>Piscine de Fuveau</u> (4582-323-4582162428)	+ 30 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire du Pays d'Aix de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Ressources et Moyens du 2 mars 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_070-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Article unique :

La Décision Modificative n° 1 du Budget 2017 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle vous est présentée ci-dessus.

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_070-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	75
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 29 Mars 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_070-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :